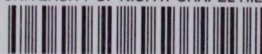
La Reprise de la ville de Coussy...


UNIVERSITY OF N.C. AT CHAPEL HILL
00023009664

# LA REPRISE DE LA VILLE DE Coussy par l'armée du Duc de Lorraine, & le secours jetté dans le Chasteau par les mesmes troupes. Auec la defaite du Regiment de Piemond, & la prise de six pieces de canon sur les troupes commandées par Mareschal d'Estrées.



A PARIS,
Chez IACQVES LE GENTIL, ruë d'Escosse, à l'enseigne S. Ierôme, prés Saint Hilaire.

M. DC. LII.

*LA REPRISE DE LA VILLE de Coußy par l'armée du Duc de Lorraine, & le secours jetté dans le Chasteau par les mesmes troupes. Auec la defaite du Regiment de Piemond, & la prise de six pieces de canon sur les troupes commandées par le Mareschal d'Estrées.*

LEs frequentes negociations du Duc d'Anuille vers Monsieur le Duc d'Orleans, n'ayant pas produit l'effet que s'en estoit promis le Cardinal Mazarin, qui esperoit faire condescendre son Altesse Royale à vn accommodement, aussi peu glorieux pour elle, que funeste à la ville de Paris & au reste de la France, & ce Ministre cauteleux connoissant par la responsе de ce mesme Duc, que sadite Altesse Royale ne vouloit entendre à aucun pourparler de paix, qu'auparauant son esloignement des Conseils du Roy & du Royaume ne fut conclu & executé, il fit resoudre leurs Majestez de quitter Saint Germain en Laye &

prendre la route de Bourgogne, afin d'euiter par ce moyen le hazard dont il se voyoit menacé par cette braue resolution de Monsieur le Duc d'Orleans & Messieurs les Princes, pour le renfort desquels il sçauoit qu'approchoient à grandes journées les trouppes de Monsieur le Duc de Lorraine, qu'il auoit en vain tâché d'attirer à son party par toutes sortes de promesses, que ce Duc a toûjours refusées, comme estant fondées sur la foy d'vn homme qui a introduit la coustume de la violer.

Pour cét effet il fit donner ordre au Mareschal de Turenne, dont l'armée a toûjours son quartier principal à Palayseau, aussi bien que celle de Messieurs les Princes à Estampes, de détacher de sesdites troupes six cens cheuaux des plus lestes & plus resolus, pour, disoit-il, seruir d'escorte à leurs Majestez, & tenir en mesme temps le reste de l'armée en estat de s'opposer au passage de celle de Messieurs les Princes, en cas qu'elle voulut auancer pour s'opposer à son dessein, & de s'espandre à cét effet le long de la plaine de Long-boyau jusqu'à Corbeil.

Cét ordre donné audit Mareschal de Turenne,

renne, la Cour partit de Saint Germain le 22. de ce mois sur les neuf heures du matin, & estant arriuée à vne lieuë de Iuuisy, sur les vne à deux heures apres midy, le bruit s'estant répandu que l'armée d'Estampes approchoit, & que mesmes plusieurs trouppes estoient sorties de Paris, il fut mis en deliberation si l'on deuoit auancer vers Corbeil, ou retourner à Saint Germain.

Ce dernier auis ayant esté trouué le plus seur & le meilleur fut suiuy, mais sur le point de l'execution, le Cardinal Mazarin ayant esté auerty que la nouuelle, tant de l'approche de l'armée que de la sortie des Parisiens estoit fausse, il suiuit le premier dessein, & le mesme iour ladite Cour arriua à Corbeil, d'où les Fouriers furent enuoyez pour disposer & faire ioindre quelques logis attenant le Chasteau, pour le logement de leurs Majestez & du Cardinal Mazarin, & ordre fut donné aux Maire & Escheuins de ladite Ville de faire venir en icelle tous les Marechaux & Forgerons des enuirons pour fabriquer du Canon, à dessein, comme on croit, de s'en seruir pour le siege d'Estampes.

La Cour deuoit partir hier 26. de ce mois

pour ladite Ville de Melun, mais on a differé iusqu'à ce iour, à cause du Conseil tenu sur le sujet de l'approche des trouppes Lorraines, par lesquelles la Ville & Chasteau de Coussy a esté secouruë en cette sorte.

L'affection du Sieur Hebert au seruice du Roy & de Monsieur le Prince de Condé, à la recommendation du Pere duquel, le Gouuernement de cette Place luy fut donné par le feu Roy pour recompense des seruices qu'il auoit rendus aux armées de sa Majesté, estant suspect au Cardinal Mazarin, fit que celuy-cy enuoya ordre dés le 4. de ce mois au Mareschal d'Estrée Gouuerneur de Laon, de sommer ledit Sieur Hebert de luy remettre la place entre les mains, à laquelle sommation ledit Hebert ayant répondu qu'il la tenoit immediatement du Roy pour recompense de ses seruices, que l'ayant toûjours gardée fidelement, il ne croyoit pas que sa Majesté l'en voulut dépouiller, & qu'à moins qu'il ne vit ordres plus expresses, il estoit resolu de se la maintenir, protestant toûjours qu'il ne s'y passeroit aucune chose contre l'obeïssance deuë à sa Majesté.

Le Mareschal d'Estrée jugeant bien qu'il

ne pourroit tirer ce Gouuerneur de sa Place que par la force, fit assembler quelques trouppes pour l'inuestir, mais sur cette entrefaite, le pourparler de paix qui se fit lors du passage de la Cour de Corbeil à Saint Germain en Laye, ledit Mareschal fut commandé de laisser ladite entreprise, ce qu'il fit: mais cette Paix n'ayant esté qu'vn amusement, & les choses estant aigries, le siege fut mis deuãt la place le 10. de ce mois, sous la conduite dudit Mareschal d'Estrée & du Sieur de Manicamp Gouuerneur de la Fere, qui ayant fait venir six pieces de canon de ladite ville de la Fere & de celle de Peronne, dresserent la batterie contre la basse ville de Coussy, aux murailles de laquelle ayant fait bresche raisonnable, les assiegeans furent cinq iours entiers sans y oser entrer, attendu la resolution de ceux de dedans, qui enfin s'estans retirez dans le Chasteau auec tout ce qu'ils auoient de meilleur, laisser libre l'entrée de la Ville ausdits assiegeans; mais comme ceux-cy vsans de l'auantage que leur donnoit cette entrée pour dresser leur canon contre le Chasteau qui s'en trouuoit incommodé, aussi bien que de la

necessité de viures & munitions, furent secourus par l'auantgarde des troupes Lorraines, qui s'estant auancées le 22. de ce mois au nombre de huict cens Cheuaux, & douze cens Fantassins, à vn quart de lieuë des assiegeans. La Caualerie commança l'attaque par le quartier où commandoit le sieur de Manicamp, où ayãt essuyé la descharge de la mousqueterie du Regiment de Piemond, defit entierement ledit Regiment, & vne bonne partie de celuy qui auoit esté composé tant des garnisons voisines que des nouuelles leuées faites pour ce siege. Ce qui ayant épouuanté le reste, ils lascherent honteusement le pied, pour se sauuer en desordre dans la forest prochaine. Et ainsi ils abandonnerent aux Lorrains la ville qu'ils venoient de conquerir, & donnerent aux assiegez le moyen de receuoir vn renfort de Soldats & de viures assez considerable pour resister desormais aux attaques des Mazarins de cette Prouince. Il y a eu quatre Capitaines de tuez en ce combat, deux de prisonniers, & plusieurs Officiers blessez. Le nombre desquels & des Soldats, se monte à trois cens ou enuiron du party des assiegeans, & dix-huict ou vingt de celuy des troupes auxiliaires, outre le bagage, & quatre pieces de canon, qui sont aussi demeurées en la possession du sieur Hebert, pour s'en preualoir contre ceux qui desormais viendront pour le chasser d'vne place qu'il a toûjours sagement gouuernée, & qu'il proteste de maintenir pour le seruice du Roy.

FIN.